

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***PROCES VERBAL***

de la séance du

**LUNDI 10 FEVRIER 2020**

à 18 h 30

**au Centre des Congrès d'Épinal**

*(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)*

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 10 février 2020 à 18 h 30**  
**Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL**

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt le dix février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du trois décembre deux mil dix-neuf, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs : M. Heinrich, R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, JL. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, F. Dulot, JC. Moretton, V. Marcot, P. Soltys, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauller, O. Baraban, N. Braun, P. Deau, JC. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Del Génini, E. Garion, R. Habrant, D. Andrès, J. Aubry, C. Balland, M. Barbaux, JP. Bazin, A. Ben Omrane, MO. Beurné, M. Bisson, A. Blossé, Y. Bombarde, J. Brunet, R. Canteri, JL. Chaudy, S. Cossin, E. Courtois, A. Courtois-Paulus, M. Cuny, N. Daguey, J. Demange, A. Denninger-Arnoux, C. Deschaseaux, G. Dubois, M. Emeraux, T. Euriat, G. Eymann, M. Ferry, A. Fève, F. Fleury, G. François, T. Gaillot, A. Gambrelle, A. Gamet, F. Garcia, JP. Bégel, B. Gille, A. Gornet, J. Grasser, B. Huguenin, N. Huguenin, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, JP. Jeannot, B. Jourdain, D. Lagarde, B. Ledrapier, C. Leroy, P. Leroy, E. Lévêque, JN. Lombard, J. Mahieu, D. Micard, C. Michel, JP. Moinaux, B. Morel, P. Noël, D. Pagelot, C. Petit, C. Pierrat, A. Pierre, B. Pourchet, L. Rayeur-Klein (à partir du point n°22), A. Rebrassier, JM. Remy, PJ. Robinot, G. Schneider, MC. Serieys, E. Sivadon, T. Soler, C. Souvay, JL. Thiéry, J. Thomas, C. Vauzelle, P. Vilmar, R. Voiry.

Excusés : Mesdames et Messieurs : MC Abel (pouvoir à Monsieur C. Petit), MJ. Balthazard-Fremiot (pouvoir à Monsieur P. Larrière), C. Bonnaventure (pouvoir à Madame A. Courtois-Paulus), P. Casadevall (pouvoir à Madame MO. Beurné), F. Claudon (suppléé par Monsieur B. Ledrapier), R. Clément (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), D. Fimbry (pouvoir à Madame C. Pierrat), JM. Georges (pouvoir à Monsieur P. Noël), M. Grandjean (suppléé par Monsieur E. Lévêque), G. Huguenin (suppléé par Monsieur G. François), E. Jacoté (pouvoir à Monsieur JL. Chaudy), B. Laurent (pouvoir à Monsieur A. Gambrelle), D. Midon (suppléé par Monsieur JP. Bégel), S. Muller (pouvoir à Monsieur JC. Cravoisy), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), D. Perrin (suppléé par Madame M. Cuny), L. Rayeur-Klein (pouvoir à Monsieur R. Alémani (jusqu'au point n°22)), S. Viry (pouvoir à Monsieur M. Heinrich).

Absents : Mesdames et Messieurs : B. Aubry, M. Balland, F. Chevalley, R. Colin, M. Dumontier, MC. Finot, D. Mathieu, JM. Michel, JP. Poirot, A. Rafiki, R. Roger, MC. Thiébaud.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Pascal LARRIERE

Le Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

## 1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

### 1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement ou renouvellement de ligne de trésorerie :

- Avec la Banque Postale pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3.000.000 € indexé sur un taux fixe de 0,430 %.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec la Société PEDUZZI VRD pour un avenant n°1 au marché à procédure adaptée pour des travaux d'assainissement de la rue des Fusillés de la Résistance à Epinal pour un montant en plus-value de 7.958 € HT portant le nouveau montant du marché à 55.755,70 € HT.

- Avec la Société CONSILIUM pour la création d'une voirie et la viabilisation de trois parcelles à la Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges pour un montant de 10.105 € HT.

- Avec VELO ET MOBILITES ACTIVES GRAND EST pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'implantation d'une signalétique de services le long de la Véloroute pour un montant de 3.500 €.

- Avec la Société CHUBB pour la vérification, l'entretien, et la maintenance des équipements de sécurité incendie passé par la centrale d'achat de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 65.000 € HT.

- Avec les Entreprises ART & COULEURS, CHEVALLIER BATIMENT, LES PEINTURES REUNIES, AVENIR TOITURES VOSGES, CPIS, DENIS LEBRUN, MENUISERIE HOUILLON, CLAUDE DIDIER MENUISERIE, TRIDON DENIS, PIERRE LAMBERT, MULLER, PATRICK ROUSSEL-ETS JEAN GERARD, ARNOULD, METALLERIE GERARD, SCHWEITZER, MAGGIO MARIO, MENIL RENOV, ZOZIK PERE ET FILS, ID VERDE, REVAL PREST, ETS PASQUEREAU, INEO ITE, FMT-DIVOUX, BATY ELEC, MAOCA / COMMUNIQUEZ MALIN, SIGNAUX GIROD NORD et SIGNATURE LORRAINE pour des travaux d'entretien des bâtiments communautaires pour un montant annuel total de 265.000 € HT.

- Avec NEDAP FRANCE pour le renouvellement du contrat de maintenance des stations et détecteurs RFID du réseau de lecture publique pour un montant annuel de 4.160,29 € HT.

- Avec la Société GIE C.A.T.H.S. (Conception de l'Accueil du Transit et d'Habitats Spécifiques) pour la réalisation d'habitats adaptés et réhabilitation d'aires d'accueil temporaires à destination des gens du voyage sur Epinal et Golbey pour un montant de 26.950 € HT.
- Avec la Société TL SYSTEMES pour la fourniture, la mise en service et la maintenance du serveur Ucopia de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale pour un montant de 4.000 € HT pour une durée de 5 ans.
- Avec la Société APAVE pour le contrôle technique des Etablissements Recevant du Public de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant annuel de 20.000 € HT.
- Avec la Société ID VERDE pour des travaux de serrurerie et clôture au stade d'athlétisme de la Colombière à Epinal pour un montant de 278.986,38 € HT.
- Avec les Entreprises STPI et BONINI pour la création d'un système d'assainissement collectif à Damas-aux-Bois pour un montant total de 1.222.535,23 € HT.
- Avec la Société AZENTIS TECHNOLOGY pour des prestations de numérisation de monographies et de périodiques vosgiens pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 21.725,68 € HT.
- Avec l'Entreprise RAY pour des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement rue Lagarde à Golbey pour un montant de 64.210 € HT.
- Avec la Société ANTEA FRANCE pour un marché d'étude pour la réalisation d'un réseau de chaleur sur la friche Bihl à Uriménil pour un montant de 12.355 € HT.
- Avec la Société SOCOTEC pour des contrôles des stations de traitement des eaux pour un montant de 8.400 € HT.
- Avec la Société SOCOTEC pour l'auto surveillance des stations de traitement des eaux de Xertigny, La Vôge-les-Bains, Arches et Pouxieux pour un montant de 8.000 € HT.
- Avec la Société TL SYSTEMES pour le renouvellement du contrat de service Infogérance informatique pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant annuel de 735,33 € HT.
- Avec la Société COGAMING pour la location de matériel et d'animation d'un événement E-sport à Epinal pour un montant de 16.700 € HT.

- Avec l'Association ALEXIS LORRAINE pour un avenant n°1 à la convention de prestation de service relative à la mise en place d'un programme d'action axé sur le recensement et le suivi des micros entreprises implantées dans les Quartiers Politique de la Ville d'Epinal et Golbey.

- Avec l'ACADEMIE DE NANCY-METZ pour une convention de partenariat « Contribution de l'Education Artistique et Culturelle » pour un montant de 5.000 €.

- Avec la Société VEOLIA pour l'exploitation du service eau de la Commune de Chamagne pour un montant de d'investissement de 11.316 € HT et un montant de fonctionnement annuel de 10.260 € HT.

- Avec la Société VEOLIA pour l'exploitation du service eau de la Commune de Portieux pour un montant annuel de 11.196 € HT.

- Avec la Société INEO ITE pour la vérification, l'entretien et la maintenance des systèmes d'alarme incendie pour un montant maximum annuel de 65.000 € HT.

- Avec la Société AB SECURITE pour la vérification, l'entretien et la maintenance des systèmes d'alarme intrusion pour un montant maximum annuel de 28.000 € HT.

- Avec la Société ENVIRONNEMENT PLUS pour des travaux d'entretien du patrimoine arboré le long de la Véloroute pour un montant de 24.940 € HT.

- Avec la Société AZIMUT GROUPE HAGER pour le renouvellement annuel des services associés à la station de mesure et de l'étalonnage pour un montant de 500 € HT.

- Avec l'Entreprise AVENIR TOITURE VOSGES pour des travaux de remplacement de la voûte filante du Centre Equestre l'Equ'Crin d'Olima à Chantraine pour un montant de 35.690,04 € HT.

- Avec les Entreprises CUNIN SAS CONTREXEVILLE, ACCORSI JONATHAN et BATIMENT INCENDIE HABITAT pour des travaux de désenfumage du Centre des Congrès d'Epinal pour un montant total de 30.202,09 € HT.

- Avec la Société TL SYSTEMES pour le renouvellement de la maintenance du firewall de la Médiathèque de Deyvillers pour un montant annuel de 350 € HT.

Avec la Société SINBIO SCOP pour des travaux d'aménagement du tronçon aval du ruisseau d'Argent en vue d'y restaurer la continuité écologique pour un montant de 36.500 € HT.

- Avec l'Association ATELIER DE DEVELOPPEMENT DE DARNEY pour l'entretien ménager du bâtiment l'Esprit Libre à la Vôge les Bains pour un montant de 60 € correspondant au montant de la cotisation annuelle et un taux horaire applicable de 16,80 €.

- Avec le Prestataire ELECTRE pour le renouvellement d'abonnement à la base d'information bibliographique pour les professionnels du livre pour un montant annuel de 5.440 € HT.

- Avec la Société ENVIRONNEMENT PLUS pour des travaux d'entretien 2020 du patrimoine arboré le long de la Véloroute pour un montant de 26.460 € HT.

⇒ **A la conclusion et à la révision du louage de choses :**

- Pour une convention d'occupation, à titre gracieux, d'un local de 60 m<sup>2</sup> au sein de l'Ecole Paul-Emile Victor à Epinal au profit de l'Association « Ecole et Entraide » pour une durée de un an reconductible 3 fois.

- Pour un avenant au bail commercial au profit de l'Office National des Forêts pour la location d'un bâtiment situé 880 route de la Tréfilerie à Xertigny.

- Pour un avenant au bail commercial dérogatoire avec la Société IN BÔ pour une location d'espaces sur la Zone d'Activités « Les Bouleaux » à Les Voivres.

- Pour une convention d'occupation de sols au profit de la Société Immobilière SLED située 20 rue des Epinettes à Les Forges pour une superficie de 3.000 m<sup>2</sup> issue des parcelles cadastrées AA 228 et AA 172.

⇒ **A la fixation de tarifs :**

- De veste sans manche, avec le logo de la marque de territoire « Epinal la belle image » de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, modèle CEVDDOSLO Enfant pour un montant de 36 €.

⇒ **A l'acceptation d'indemnités de sinistres :**

- Avec la Compagnie d'assurance SMACL pour une indemnité de remboursement suite à un sinistre sur un véhicule pour un montant de 1.265 €.

⇒ **A la sollicitation de subventions :**

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et de la parentalité.

- Auprès de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du Contrat Local de Santé.

- Auprès de la CARSAT Nord-Est dans le cadre d'un appel à projets 2019/2020 « Initiation au numérique des seniors, parcours prévention connectée ».

- Auprès de l'Etat et du Département des Vosges pour la mise en œuvre d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC).

- Auprès de la Fondation de France dans le cadre d'un appel à projet concernant l'accompagnement des enfants, des familles et des jeunes en difficulté.

- Auprès de l'Agence Rhin Meuse, du Conseil Départemental des Vosges et d'autres partenaires financiers pour la mise en place de l'assainissement communal à Badménil aux Bois.

- Auprès de l'Agence Rhin Meuse, du Conseil Départemental des Vosges et d'autres partenaires financiers pour la réalisation de la station d'épuration et la réhabilitation des réseaux d'assainissement à Moriville.

⇒ **Pour l'adhésion et le renouvellement d'adhésion à des associations :**

- Avec le Commissariat d'Investissement à l'Innovation et à la Mobilisation Economique (C2IME) pour la cotisation 2020 pour un montant de 2.000 €.

- Avec l'Association des Bibliothèques de France, l'Association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale, l'Association des Utilisateurs des Logiciels Archimed, le Comité Français du Bouclier Bleu, Images en Bibliothèques, Interbibly, Réseau Carel pour les adhésions 2020 pour un montant total de 1.005 €.

- Avec le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Vosges pour l'adhésion 2020 pour un montant de 3.500 €.

- Avec l'Association AMORCE pour l'adhésion 2020 pour un montant de 1.169,94 €.

- Avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Epinal Centre Vosges pour l'adhésion 2020 pour un montant de 114.466 €.

## 1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ **En matière d'affaires financières, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Avec la Ville de Golbey, un avenant n°1 à la convention de mutualisation relatif à la mise à disposition des services techniques de la Ville de Golbey pour la réalisation de prestations d'ingénierie, d'expertise, d'analyse, de contrôle et de suivi nécessaire à l'exercice des compétences communautaires sur le territoire golbéen.

- Le versement de la participation financière 2019 auprès du Syndicat mixte de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau de la Vallée du Colon pour un montant de 9.424,15 €.

⇒ **En matière de développement économique, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Le bilan de clôture de l'extension de la Zone d'Activité du Saut-le-Cerf à Epinal transmis par la Société d'Equipement du Bassin Lorrain et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole de clôture correspondant.

- Le compte-rendu annuel aux collectivités de l'opération d'aménagement Ecoparc à Chavelot transmis par la Société d'Equipement du Bassin Lorrain arrêté au 31 décembre 2018.

- Le compte-rendu annuel aux collectivités de la zone d'activités Epinal-Nomexy transmis par la Société d'Equipement du Bassin Lorrain arrêté au 31 décembre 2018.

⇒ **En matière de cession de terrains, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La cession d'un terrain au profit de la Société CORBA pour une surface d'environ 5.966 m<sup>2</sup> à provenir des parcelles cadastrées ZK 12 et ZK 13.

- La cession d'un terrain au profit de la SCI CAMBIUM (Société IN BÔ) pour une surface d'environ 3.027 m<sup>2</sup> à provenir des parcelles cadastrées ZK 12 et ZK 13.

- La cession d'un terrain au profit de la Société SASU HOLDING BRUNNER pour une surface d'environ 4.500 m<sup>2</sup> à provenir des parcelles cadastrées AO 964, AO 462 et AO 947 pour un montant de 25 € HT par m<sup>2</sup>.

⇒ **En matière de cession de bâtiments :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un ensemble immobilier à provenir de la parcelle cadastrée AL 217, d'une superficie d'environ 6.929 m<sup>2</sup> sis 6, rue d'Epinal à Chavelot, au profit de la SCI FIMAC (Société FIBEX) pour un montant de 900.000 € HT.

⇒ En matière d'affaires culturelles, le Bureau Communautaire a approuvé :

- Avec le Centre Social du Plateau de la Vierge à Epinal, la convention de partenariat pour le maintien des activités de sensibilisation à la musique dispensées par le Conservatoire Gautier-d'Epinal à destination des enfants et adolescents de ce quartier.

- La convention avec l'Université Lorraine relative à l'organisation d'un module théâtre pour les étudiants de Licence 2 de la Faculté de Droit d'Epinal, d'une durée de 30 heures d'enseignement, pour un montant de 1.600 €.

- La convention pluriannuel d'objectifs avec la Souris Verte, l'Etat, la Région Grand Est et le Département des Vosges, pour l'accompagnement du projet artistique et culturel de La Souris Verte, et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

⇒ En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :

- L'augmentation de la participation employeur à la garantie prévoyance au profit du personnel de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- Les modifications apportées au tableau des effectifs.

## ADMINISTRATION GENERALE ET MARCHES PUBLICS

### 2 - Désignation de représentants

Le Conseil Communautaire a approuvé la désignation de représentants au sein des instances suivantes :

2/1 - Commission des Finances et des Ressources

2/2 - Syndicat mixte de Collecte et de Valorisation des Déchets ménagers de la Région d'Epinal

ÉLUE À L'UNANIMITÉ

*Madame Brigitte GILLE*

ÉLUE À L'UNANIMITÉ

*Madame Brigitte GILLE*

### 3 - Centrale d'achats - Impression et reprographie de documents

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offre, les accords-cadres à bons de commande relatifs aux marchés de services d'impression et de reprographie de documents, passés par la Centrale d'Achats, sans montant minimum ni maximum.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4 - Contractualisation 2020 avec le Département des Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°2 à la convention relative à la contractualisation avec le Département des Vosges listant les projets bénéficiant d'un taux d'aide bonifié.

ADOPTÉ AVEC 1 ABSTENTION

*Monsieur André GAMBRELLE*

### 5 - Convention d'objectifs avec l'Association « Des Hommes et des Arbres, les racines de demain »

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Association « Des Hommes et des Arbres, les racines de demain », la convention d'objectif, ainsi qu'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45.000 € pour l'année 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES FINANCIÈRES

### 6 - Ouverture anticipée de crédits

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par ouverture anticipée de crédits et de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 7 - Fonds de concours

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours au profit des Communes suivantes :

- 7/1 - Commune de Aydoilles ;
- 7/2 - Commune de Brantigny ;
- 7/3 - Commune de Châtel sur Moselle ;
- 7/4 - Commune de Domèvre sur Durbion ;
- 7/5 - Commune de Florémont ;
- 7/6 - Commune de Igney ;
- 7/7 - Commune de Jarménil ;
- 7/8 - Commune de Mazeley ;
- 7/9 - Commune de Vaxoncourt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 8 - Convention de partenariat à l'innovation et à l'expérimentation avec le Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à l'innovation et à l'expérimentation avec le Pôle métropolitain européen du sillon lorrain, visant à favoriser le développement de l'écosystème numérique lorrain au travers d'un soutien opérationnel et coordonné au profit de LORN'TECH.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 9 - Convention d'objectifs 2020 avec l'Association Pôle Eco Ter

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'objectifs 2020 avec l'Association Pôle Eco ter et à approuver le versement d'une subvention de 30.000 € pour l'exercice 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
*Messieurs Benoît JOURDAIN et Stéphane VIRY ne participent pas au vote*

### 10 - Défis du Bois

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 35.000 € au profit de l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (E.N.S.T.I.B.) - Université Lorraine, pour l'organisation de l'édition 2020 des « Défis du Bois 3.0 » qui se déroulera du 4 au 11 avril 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11 - Acquisition de terrains**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition de terrains communaux de la Zone d'Activités Les Bouleaux à Les Voivres d'une superficie totale d'environ 27.319 m<sup>2</sup> pour un montant de 4 € HT par m<sup>2</sup>.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**12 - Aides Economiques à l'EARL Ferme aquaponique de l'Abbaye**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement à l'EARL Ferme aquaponique de l'Abbaye à Chaumousey une aide économique à l'immobilier agricole d'un montant de 8.163 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**13 - Convention Dispositif Local d'Accompagnement avec la Ligue de l'Enseignement des Vosges**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention 2020-2022 avec la Ligue de l'Enseignement des Vosges relative au cofinancement au côté de l'Etat, la Banque des Territoires, la Région Grand est et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié, du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) des Vosges dans l'objectif d'accompagner les structures d'utilité sociale employeuses dans leurs projets de création et de consolidation d'emplois et à verser une subvention de 10.900 € pour l'année 2020.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**14 - Délégation de Service public**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à réunir la Commission Consultative des Services Publics Locaux chargée de se prononcer sur la future Délégation de Service Public d'exploitation de la pépinière d'entreprise de Reffye, de l'Hôtel d'entreprise de Reffye, et de différents locaux communautaires dédiés à l'hébergement d'entreprises.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**15 - Convention foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine**

Le Conseil Communautaire a signé la convention foncière à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine relative à la friche commerciale sise rue des Blanchisseuses à Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR****16 - Institut Universitaire de Technologies Hubert CURIEN à Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'IUT Hubert CURIEN d'Epinal, la convention financière relative à la participation financière de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 155.000 € sur la période 2020-2021 pour le financement du projet « IUT EPINAL - Impact ECO ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**17 - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association de Gestion des Services Universitaires (AGSU)**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention entre l'AGSU et la Communauté d'Agglomération d'Epinal portant sur la mise en œuvre d'actions de soutien de la vie étudiante prolongeant la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES SOCIALES****18 - Partage du diagnostic et de l'analyse des besoins sociaux du territoire et des axes de réflexion**

Le Conseil Communautaire a pris connaissance du diagnostic et de l'analyse des besoins sociaux du territoire et des axes de réflexion en réponse aux besoins : créer une coopération entre les Communes et favoriser l'accès aux droits.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**PETITE ENFANCE****19 - Tarifs des multi-accueils et de la crèche familiale**

Le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs des multi-accueils et de la crèche familiale pour les familles qui changent de département ou lors de changement de situations sociales.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**HABITAT****20 - Site de l'ancienne Tréfilerie à Hadol-Xertigny**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, l'avenant n°1 à la convention de travaux relative à la reconversion du site de l'ancienne Tréfilerie à Hadol-Xertigny visant à augmenter l'enveloppe de crédit de travaux allouée par l'EPFL.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**21 - Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2025**

Le Conseil Communautaire a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat tel qu'il a été soumis à l'avis des Communes et du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales.

ADOPTÉ AVEC 5 ABSTENTIONS  
*Mesdames et Messieurs Annie FEVE, Noëlle HUGUENIN, Jacques MAHIEU, Daniel MICARD et Bernard MOREL*

**ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE****22 - Arrêt technique du Plan Climat Air Energie Territorial**

Le Conseil Communautaire a approuvé le projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**23 - Prise en charge des frais de transport de l'école d'Ambrail à Gembloux**

Le Conseil Communautaire a approuvé la prise en charge des frais de transport pour le déplacement en juin 2020 de l'école d'Ambrail à l'école de Grand-Leez à Gembloux dans le cadre du volet international du Défi Ecoles à Energie Positive.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS****24 - Contrat Territoire Lecture**

Le Conseil Communautaire a approuvé le principe de mise en place d'un nouveau Contrat Territoire Lecture coordonné par la Bibliothèque Multimédia Intercommunale pour la période 2019-2022 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**25 - Projet d'établissement du Conservatoire Gautier-d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé le projet d'établissement du Conservatoire Gautier-d'Epinal pour la période 2018-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**26 - CinéVôge**

Le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place d'un partenariat entre le Cinés Palace, la Commune de La Vôge-les-Bains et la Communauté d'Agglomération d'Epinal afin de poursuivre l'activité cinématographique à La Vôge les Bains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**27 - Centre Culturel de Nomexy**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Commune de Nomexy, l'avenant n°1 au procès-verbal de transfert du Centre Culturel de Nomexy visant à exclure du transfert le terrain d'assiette où se situe une antenne de téléphonie mobile pour une surface de 121 m<sup>2</sup> et à permettre l'accès des véhicules sur le site.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**28 - Stade d'eaux vives**

Le Conseil Communautaire a approuvé le programme des travaux du stade d'eaux vives au Port d'Epinal.

ADOPTÉ AVEC 10 ABSTENTIONS  
Mesdames et Messieurs Marie-Claude ABEL, Elodie COURTOIS, Guy EYMANN, Anne DENNINGER-ARNOUX, Cécilia LEROY, Daniel MICARD, Dominique PAGELOT, Christophe PETIT, Pierre-Jean ROBINOT et Gérard SCHNEIDER

**29 - Tarifs des piscines**

Le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs pour les abonnements de leçons de natation et aquagym pour les piscines de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## JEUNESSE

### 30 - Mise à disposition des animateurs « jeunesse » CAE - Secteur Val de Vôge

Le Conseil Communautaire a approuvé la poursuite de la mise à disposition des animateurs jeunesse de la Communauté d'Agglomération d'Epinal aux communes membres pour assurer la direction et l'animation des accueils périscolaires selon les tarifs fixés par délibération de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## TOURISME

### 31 - Convention cadre 2019-2021 pour la navette des crêtes

Le Conseil Communautaire a approuvé pour les années 2019 à 2021 la convention cadre interdépartementale pour la navette des crêtes, et é approuvé l'annexe n°1 pour 2019 précisant les modalités financières de fonctionnement de la navette des crêtes pour un coût de 4.658 € TTC maximum pour la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 32 - Convention travaux d'entretien des berges du Canal des Vosges côté Véloroute

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention financière relative aux travaux d'entretien des berges du canal des Vosges supportant la Véloroute sur le département des Vosges pour 2020 pour un montant de 150.000 € TTC à la charge de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### 33 - Dissolution des syndicats des eaux

Le Conseil Communautaire a sollicité la dissolution des syndicats des eaux dont le périmètre est totalement inclus dans celui de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 34 - Avenants aux contrats de Délégation de Service Public de l'eau potable

#### 34/1 - Délégation de service public de l'eau potable de la Commune de Charmes

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Société Véolia, l'avenant n°2 à la concession du service public de l'eau potable de la Commune de Charmes visant à intégrer la Commune de Socourt à la Délégation de Service Public et à approuver l'application de la surtaxe eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**34/2 - Délégation de Service Public de l'eau potable des Communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Nomexy**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Société Véolia, l'avenant n°3 à la délégation de service public de l'eau potable des Communes du SIERN visant à intégrer la Commune de Vincey et à approuver l'application de la surtaxe eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**34/3 - Délégation de Service Public de l'eau potable de la Commune d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Société SUEZ, l'avenant n°1 à la Délégation de Service Public de l'eau potable de la Commune d'Epinal visant à intégrer les Commune de Aydoilles, Vaudeville, Longchamp et Deyvillers et à approuver l'application de la surtaxe eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**34/4 - Délégation de Service Public de l'eau potable de la Commune de Capavenir Vosges**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Société Véolia, l'avenant n°4 à la Délégation de Service Public de l'eau potable de la Commune de Capavenir Vosges visant à intégrer les Communes de Oncourt et Girmont et à approuver l'application de la surtaxe eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**35 - Concession de service public d'assainissement pour les Communes de Golbey, Deyvillers, Chantraine, Jeuxy et Aydoilles**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de concession du service public d'assainissement pour les Communes de Golbey, Deyvillers, Chantraine, Jeuxy et Aydoilles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**36 - Remboursement de travaux relatifs à la compétence assainissement**

Le Conseil Communautaire a approuvé le remboursement, à la Commune d'Epinal, d'un montant de 48.009,90 € correspondant au montant des travaux relatifs à la compétence assainissement pris en charge par la Commune en lieu et place de la Communauté d'Agglomération d'Epinal après le transfert de la compétence en 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**37 - Délégation de maîtrise d'ouvrage**

Le Conseil Communautaire a délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux au profit des Communes suivantes :

**37/1 - Commune de Golbey pour la réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement rue de Lorraine ;**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**37/2 - Commune de Girancourt pour la réalisation de travaux d'assainissement pluvial en Centre Bourg.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 38 - Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal aux compétences à la carte du Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges relatives à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et à l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 11 février 2020,  
Le Président,



Michel HEINRICH